

ORDONNANCE COLLECTIVE

Code : CIUSSCN-OC-012

Date d'émission : 2017-04-12

Date de révision : 2020-03-31

Référence à un protocole

OUI NON

Protocole relatif à la transmission des infections :
Enterococcus résistant à la Vancomycine

Objet : Dépister l'*Enterococcus* résistant à la vancomycine (ERV)

Recommandée par: Le Comité directeur des ordonnances collectives et protocoles (CDOCP) Date : 2017-03-14

Recommandée par Le Comité exécutif du conseil des infirmiers et infirmière (CECII) Date : 2017-02-23

Adoptée par: Le Comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CECMDP) Date : 2017-04-12

PROFESSIONNELS HABILITÉS

Les infirmières et infirmiers du CIUSSS de la Capitale-Nationale ou d'une agence de personnel exerçant au CIUSSS-CN.

* Le personnel provenant d'agences s'assure de posséder les connaissances et les compétences nécessaires avant de prendre une décision reliée à une OC.

DIRECTIONS PROGRAMMES ET SECTEURS D'ACTIVITÉS VISÉS

X	Directions programmes	Secteurs (préciser)
	Direction Santé publique (DSPu)	
	Direction de l'enseignement et des affaires universitaires (DEAU)	
	Direction du programme jeunesse (DP)	
	Direction de la protection de la jeunesse (DPJ)	
X	Direction des programmes Déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme, et Déficience physique (DI-TSA et DP)	Unités de soins en réadaptation physique
X	Direction du programme soutien à l'autonomie des personnes âgées (SAPA)	Unités de soins de longue durée, Unités transitoires de récupération fonctionnelles (UTRF)
X	Direction des programmes santé mentale et dépendances (DPSMD)	Unités de soins psychiatriques
X	Direction des soins infirmiers (DSI)	Unités de soins de courte durée
	Direction des services professionnels (DSP)	
	Direction des services multidisciplinaires (DSM)	

N.B. Les installations du CHU de Québec sont exclues de cette ordonnance collective.

CLIENTÈLE, CATÉGORIES DE CLIENTÈLES OU SITUATION CLINIQUE VISÉES

- Usagers hébergés ou admis répondants aux conditions d'initiation de cette ordonnance dans un des secteurs d'activités ci-haut mentionnés.

ACTIVITÉS RÉSERVÉES (obligatoire)

- Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique-champ d'exercices infirmier;
- Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques selon une ordonnance-champ d'exercice infirmier.

INTENTIONS THÉRAPEUTIQUES

Dépister la présence de l'*Enterococcus* résistant à la vancomycine dans un contexte d'admission, en cours de séjour ou lors d'une éclosion.

INDICATIONS ET CONDITIONS D'INITIATION

Les indications de dépistage à l'admission, en cours de séjour ou lors d'une éclosion sont définies dans les *Algorithmes pour les prélèvements d'ERV*, qui se déclinent en 4 directives représentant les différents secteurs de soins et services.

Elles sont disponibles dans le *Protocole relatif à la transmission des infections : Enterococcus résistant à la Vancomycine*, et celles qui sont concernées se définissent comme suit :

- Directive 1
- Directive 2 (excluant soins palliatifs)
- Directive 3

Lors de la gestion d'une éclosion suspectée ou confirmée, le Service de PCI effectuera l'évaluation et indiquera les prélèvements de dépistage à effectuer pour les contacts étroits¹ et les contacts élargis².

Dans un contexte où le résultat d'un prélèvement est positif et que l'usager a obtenu son congé de l'installation, le Service PCI procédera à l'envoi d'une lettre pour indiquer un nouvel état de porteur. Référence annexe 1 : *Lettre avisant d'un nouveau statut de porteur ERV*.

CONTRES-INDICATIONS

Refus de l'usager.

LIMITES /ORIENTATION VERS LE MÉDECIN

En présence d'un usager présentant des signes et symptômes d'infection pour un site non connus à l'ERV positif.

DIRECTIVES

- Un prélèvement de dépistage devra être effectué selon les indications définies dans les *Algorithmes pour les prélèvements d'ERV*.
- Se référer à la Méthode de soins informatisée : *Prélèvement de selles ou de sécrétions anales par écouvillonnage*.
- Le prélèvement peut s'effectuer par écouvillonnage rectal, produits de colostomie, échantillon de selles ou tout autre site nécessitant un spécimen clinique.

¹ **Contact étroit** : Usager ayant séjourné dans la même chambre qu'un cas suspecté ou confirmé ou ayant utilisé la même toilette alors qu'aucune mesure de PCI n'était mise en place.

² **Contact élargi** : Usager ayant séjourné sur la même unité de soins qu'un cas porteur ou qui a partagé le même personnel soignant alors qu'aucune mesure de PCI n'était mise en place.

MÉDECIN RÉPONDANT

Président du CMDP

MODALITÉ DE RÉTROACTION AU MÉDECIN TRAITANT

Aviser le médecin traitant d'un résultat positif.

RÉFÉRENCES

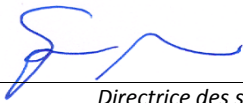
CIUSSS de la Capitale-Nationale. *Protocole relatif à la transmission des infections : Enterococcus résistant à la Vancomycine.* 2016. 31 pages

INSPQ, *Entérocoques résistants à la vancomycine : mesures de prévention et contrôle pour les milieux d'hébergement et de soins de longue durée,* mars 2015, 7 pages.

INSPQ, *Mesures de prévention et contrôle de l'entérocoque résistant à la vancomycine dans les milieux de soins aigus du Québec,* septembre 2012, 135 pages.

INSPQ, *Programme de surveillance des entérocoques résistants à la vancomycine du Programme de Surveillance provinciale des infections nosocomiales,* novembre 2015, 33 pages.

VALIDATION DE L'ORDONNANCE COLLECTIVE (obligatoire)

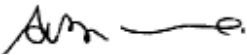


Directrice des soins infirmiers

2017-04-12

Date

APPROBATION DE L'ORDONNANCE COLLECTIVE (obligatoire)



Président du CMDP

2017-04-12

Date

Annexe au document:

Annexe 1 : Lettre avisant d'un nouveau statut porteur ERV

Annexe 1 : Lettre avisant d'un nouveau statut porteur ERV



Direction des soins infirmiers

Ville, Date

Nom de l'utilisateur

Numéro dossier

NAM

Adresse

Madame, Monsieur,

Récemment, vous avez été admis à ou au ___(installation) _____, et certains prélèvements vous ont été faits. Les résultats d'une de ces cultures démontrent que vous êtes porteur d'Entérocoque Résistant à la Vancomycine (ERV).

Les ERV sont des bactéries, que l'on retrouve habituellement dans l'intestin et les selles, et qui ont développé une résistance à certains antibiotiques, dont la vancomycine. Généralement, les ERV ne causent pas d'infection chez les personnes en bonne santé, mais peuvent nécessiter un traitement plus difficile et plus long.

Vous trouverez ci-joint des dépliants d'information sur les ERV ainsi que sur l'hygiène des mains.

Pour éviter la transmission à d'autres personnes, il est important d'aviser les professionnels de la santé que vous êtes porteur d'ERV (ou leur remettre cette lettre), lors :

- Consultation à l'urgence
- Hospitalisation
- Admission en centre de soins de longue durée
- Examen radiologique
- Rendez-vous dans un établissement de santé ou dans un bureau privé : médecin, clinique externe, physiothérapie, etc.
- Soins que vous recevez à domicile

Si un des membres de votre famille (personne qui habite avec vous) devait être hospitalisé, il est aussi important qu'il mentionne être en contact avec une personne porteuse d'ERV, au personnel de l'accueil.

Le moyen le plus efficace et le plus simple de limiter la transmission est que la personne porteuse et les membres de sa famille respectent les recommandations des dépliants ci-joint.

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration,

Le Service de prévention et contrôle des infections

p. j. Dépliant ERV
Dépliant hygiène des mains

c.c. Médecin traitant (si disponible)

Direction des soins infirmiers
Service de prévention et contrôle des infections
250, boulevard Langelier, Québec QC G1K 5N1
Téléphone: 418-529-0931, poste 26538